



DEPOSER LE DOSSIER DE QUOTIENT FAMILIAL

➔ Allez sur votre espace citoyen : <https://www.espace-citoyens.net/ploemeur/espace-citoyens/>

➔ Connectez-vous

1 ➔ Dans « Edition de documents », téléchargez la fiche de renseignements pour le quotient familial, remplissez-la, puis enregistrez-la.

2 ➔ Retournez sur la page d'accueil, puis dans « Quotient familial », cliquez sur « transmettre mon dossier de quotient ». Suivez la procédure indiquée, joignez les documents demandés, puis validez.



➔ Votre demande sera transmise à notre service puis traitée dans les plus brefs délais. Si le dossier est complet, vous recevrez un message vous indiquant son traitement positif et vous précisant la lettre de tarification des activités

➔ Cette démarche, qui concerne uniquement les familles ploemeuroises, est à renouveler chaque année. Dans le cas contraire, le tarif maximum est appliqué.

La brochure tarifaire de l'année est accessible sur le portail famille : [cliquez ici](#)